RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POINTE A PITRE - 9712 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 16/12/2024 - A2024/006749 - 2001 B 00090 - 434 368 668 - A.G.I.T. TRANSACTION

AGIT TRANSACTION
S.A.R.L. au capital de 10.000 €
SIEGE SOCIAL : Carrefour Cora, Rue Paul Valentino
97190 Le GOSIER
RCS Pointe à Pitre 434 368 668

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Les décisions sont prises par l'associé Unique la SAS AGIT (Antillaise de Gestion Immobilière et transaction), représentée par son président Marc Fontenoy

Ordre du jour :

1 . Dissolution sans liquidation de la société
2. Transmission universelle de patrimoine de la société AGIT TRANSACTION à la société AGIT (associé unique)

1ère décision

Suite à la réunion de toutes les parts en une seule main, l'associé unique de la société :AGIT TRANSACTION au capital de 10.000 € SIEGE SOCIAL : Carrefour Cora, Rue Paul Valentino - 97190 Le GOSIER, RCS Pointe à Pitre 434 368 668 a décidé la dissolution sans liquidation de la société, par application de l'article 18844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

2ème décision

Cette dissolution entraîne, avec effet au 1er OCTOBRE 2024, la transmission universelle du patrimoine de **la société AGIT TRANSACTION** au capital de 10.000 € SIEGE SOCIAL : Carrefour Cora, Rue Paul Valentino - 97190 Le GOSIER, RCS Pointe à Pitre 434 368 668, **à la société AGIT (Antillaise de Gestion Immobilière et Transaction**, SAS au capital de 40 000€, ayant son siège social à Carrefour Cora, Rue Paul Valentino - 97190 Le GOSIER, RCS Pointe à Pitre n° 397 467 200, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication.

La société sera radiée au RCS tenu par le greffe du Tribunal de commerce de Pointe à Pitre.

M. Marc Raymond Fontenoy dispose à cet effet de toutes les habilitations nécessaires afin d'effectuer l'ensemble des formalités afférentes à cette décision.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

[redacted]

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
POINTE-A-PITRE
Le 14/10/2024 Dossier 2024 00027378, référence 9714P32 2024 A 01617
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros